

En 1976-1977, les missions à l'étranger ont délivré au total 469 passeports d'urgence; en 1979-1980, ce nombre est passé à 725. Ce service prend beaucoup de temps, chaque cas exigeant plus de formalités que la délivrance d'un passeport ordinaire. Selon l'enquête du Bureau de l'évaluation et de la vérification internes dans seize postes, ces missions consacrent, en moyenne, 3,5% du temps de travail consulaire à la délivrance de passeports d'urgence allant de 0,5% à Rabat à 7,7% à Rome.

PROTECTION ET ASSISTANCE AUX CANADIENS EN DÉTRESSE

II C

ASSISTANCE FINANCIÈRE ET RAPATRIEMENT

II C 1

Le Manuel des instructions consulaires précise que la protection et l'assistance qu'un Canadien est en droit de revendiquer à l'étranger pour lui-même et les personnes à sa charge excluent les secours monétaires et le rapatriement aux frais de l'État, toute aide financière accordée aux Canadiens à l'étranger étant une créance récupérable.

Certains Canadiens qui se trouvent à court d'argent à l'étranger ont besoin d'aide pour leur permettre d'attendre l'arrivée de fonds du Canada. Dans d'autres cas, le requérant a en sa possession un billet d'avion lui permettant de rentrer au Canada, mais l'avion quitte une autre ville et il n'a pas l'argent nécessaire pour s'y rendre, ni le temps d'obtenir des fonds du Canada. Il arrive aussi qu'un requérant soit démuné et sans moyen aucun d'obtenir de sa famille ou de ses amis, directement ou par l'entremise du poste consulaire, l'argent dont il a besoin. Si le requérant n'a pas de billet pour rentrer au Canada, il peut avoir besoin qu'on lui avance le montant du billet ainsi que l'argent nécessaire pour lui permettre de vivre jusqu'au départ. Dans tous ces cas, le requérant est peut-être admissible à l'aide financière du consulat et, dans le troisième cas, à obtenir un billet de retour au Canada. Cette aide financière ne peut cependant être accordée que moyennant la signature d'une "promesse de remboursement". Pour obtenir un billet d'avion, le requérant doit aussi confier son passeport au consulat et obtenir, en échange, un passeport d'urgence, valide uniquement pour le voyage de retour au Canada.

Le tableau suivant donne le détail des cas d'aide financière et de rapatriement au cours des cinq dernières années.

<u>Année</u>	<u>Aide #</u> <u>financière</u> <u>nbre de cas</u>	<u>Rapatriment</u>	<u>Allocations</u> <u>budgétaires</u>	<u>Débours</u>	<u>Recouvrements</u> <u>(même année</u> <u>financière)</u>	<u>Radiation de</u> <u>dettes irrécupérables</u>
1975-76	802	251	--	n.a.	n.a.	\$13 497.
1976-77	812	259	--	"	"	\$14 910.
1977-78	845	375	\$60 000.	\$107 887.	\$40 268.	\$31 823.
1978-79	774	378	\$683 000. (dont \$618 000. pour le transport aérien de l'Iran)	\$133 656. (\$563 407.) @	\$51 179.	\$39 401.
1979-80	694	354	\$80 000.	\$204 016.	\$60 455.	\$25 580.

(Les cas d'aide financière ne comprennent pas le rapatriement)

@ (Transport aérien de l'Iran par le MDN)